

République Française



N°2018-071

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT
EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « OLYMPIQUE CYCLISME CENTRE VAR »**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 19 avril 2018

Le 19 avril 2018 à 18 h 00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, FLORENCE LEROUX, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, FRÉDÉRIC MARCEL, RICHARD TYLINSKI, HUGUES BONNET, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKÉ, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :

STÉPHAN CÉRET à SYLVIE FRANCIN, GRÉGORY LOEW à ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN à FRÉDÉRIC MARCEL, FRANÇOISE JOSSET à MARTINE ZERBONE, JENNIFER PAILLAUX à SYLVIANE NERVI-SITA, MATHILDE KOUJI DECOURT à ALAIN VIGIER, JEAN-JACQUES LION à ANNE-MARIE COLOMBANI, OLIVIER AUDIBERT TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA à MARIE-CHRISTINE GUIOL

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : RICHARD TYLINSKI

Publié le : 26 AVR. 2018

RAPPORTEUR : GUY DEMARTINI

L'association « Olympique Cyclisme Centre Var » souhaite organiser la traditionnelle course cycliste s'inscrivant dans le cadre des festivités de la Saint-Hermentaire qui aura lieu à Draguignan le 21 mai 2018.

Cette course s'adresse aux cyclistes amateurs et concerne toutes les catégories d'âge.

Afin de soutenir l'association « Olympique Cyclisme Centre Var » dans l'organisation de cet évènement, il est envisagé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 €.

Il est ici précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention sont déjà inscrits au budget primitif de l'exercice 2018, sur une ligne de réserve.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 € en faveur de l'association « Olympique Cyclisme Centre Var » en vue de l'organisation de la course cycliste de la Saint-Hermentaire le 21 mai 2018 ;
- dire que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 € en faveur de l'association « Olympique Cyclisme Centre Var » en vue de l'organisation de la course cycliste de la Saint-Hermentaire le 21 mai 2018 ;
- dit que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2018.

Fait à Draguignan, le 19 avril 2018.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan